



Mon voisin a couper mes branches d'arbres

Par **melanie50400**, le **26/07/2008** à **14:41**

bonjour rnjaimerais savoir ce que jpeux faire car jsuis rentré hier soir et j'ai trouver pleins de branches d'arbres de mon pommier parterre mon voisin (qui a des probleme avc tou le voisinage deja) a eu l'idée de couper nos branches§rnson entrée de barriere est située juste a coté de notre jardin mais on se situe en hauteur par rapport a lui et nos branches ne le gener en aucun cas!rnralor svp que faire car jen ai ras le bol de lui!!!rnl'autre jour il nous a envoyer o gendarme pour soit disant monchien l'aurai mordu ce qui est totalement faux....rnaider moi merci

Par **superve**, le **26/07/2008** à **21:12**

Bonjourrnrvotre voisin a-t-il pénétré sur votre propriété ?rnSi oui, déposez plainte auprès de la gendarmerie pour violation de domicile.rnrnrnSinon, article 673 du code civil : rnCelui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.rnSi ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.rnLe droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible.rnrnVotre voisin pouvait donc vous demander de les couper si elles dépassaient sur sa propriété mais en aucun cas les couper lui même.rnVous pouvez intenter une action civile contre lui mais, si les branches dépassaient, il vous aurait fallu les couper vous même un jour ou l'autre, vous n'obtiendrez que peu de dommages et intérêts... A l'appréciation du juge.rnrnBien cordialement.